Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-ST2026-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE BOLBEC

ST 2026/16

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …… 33

Nbre de présents : ……. 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nombre de votants : …… 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

**TRANSFERT DE PROPRIETE D'UNE PARTIE DU TROTTOIR
RUE LECHAPTOIS
PAR LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CAUX VALLEE DE SEINE
A LA COMMUNE DE BOLBEC
SUITE AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'EHPAD**

- - - - -

Rapporteur : Madame Charlie GOUDAL-MANOURY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération ST2023/13 du 28 juin 2023 approuvant la cession à l'Euro Symbolique, de la parcelle cadastrée section AS n°522 au Centre Hospitalier Intercommunal CAUX VALLEE DE SEINE (CHI CVS),

VU la publication de la délibération auprès du 2ème Bureau des Hypothèques du HAVRE le 18 septembre 2023 – Volume 2023 D N°17580,

VU la demande en date du 26 juin 2026 formulée par la Direction du CHI CVS sollicitant la rétrocession à l'Euro Symbolique de la parcelle cadastrée section AS n°522 d'une superficie de 287 m² correspondant à une partie du trottoir rue Lechaptois,

…/…

CONSIDERANT que la parcelle a été réfectionnée par le CHI CVS dans le cadre des travaux de reconstruction de l'EHPAD afin de lui rendre son usage de trottoir à destination du public,

CONSIDERANT que pour acter cette décision pour laquelle les parties se sont entendues et qui n'est pas soumise à aucune condition particulière, la délibération actant le transfert constituant un acte créateur de droit sera adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) en vue de sa publication.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de rétrocession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section AS n°522, d'une superficie de 287 par le CHI CVS,
- d'adresser la délibération auprès des services de la DRFiP pour publication,
- de dire que la parcelle cadastrée section AS n°522 sera intégrée au domaine public communal après publication de la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire ou, en l'absence tout Élu dûment habilité à signer toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ